



Rhône-Alpes, Savoie  
Pugny-Chatenod  
Chef-lieu  
R.D. n°49

## Presbytère

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004628

Date de l'enquête initiale : 2014

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : presbytère

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Références cadastrales : 1880, B2, 222 ; 2014, B2, 169

### Historique

Le compte-rendu de la visite pastorale de l'archevêque de Chambéry du 6 avril 1830 précise que l'ancien presbytère, situé à côté de l'église paroissiale sise au sud du village de Pugny, est actuellement fermé puisque le conseil a profité de l'offre de M. Noël Gailland qui propose de vendre sa maison où est logé depuis quelques mois le curé ; cette dernière est située au hameau de Pugny. L'ancien presbytère comporte un seul rez-de-chaussée de cinq pièces en assez mauvais état et humides ; son toit est en chaume et ses murs ne sont pas assez résistants pour être surélevés. Le nouveau presbytère comporte un escalier à double rampe intérieur qui distribue le seul étage habitable, constitué de sept pièces en très bon état et au-dessus desquelles se trouve un vaste *galetas* (grenier) ; le rez-de-chaussée abrite un four à pain et une écurie [à vaches]. L'acte d'achat est passé avec M. Gailland le 7 décembre 1830, il comprend une maison de maître servant de presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière. L'année suivante, en novembre 1831, le conseil établit une chambre consulaire, qui sert en même temps pour faire l'école aux jeunes gens de la commune, au rez-de-chaussée du presbytère, dans l'un des celliers. Plusieurs travaux successifs, coordonnés par l'architecte Aixois Sébastien Lubini, sont réalisés à l'édifice : réparations aux deux cheminées de la cure en 1852, couverture en ardoise du toit par Claude Clerc, gros travaux de restauration et d'agrandissement en 1872 par Jean Jarrier, construction d'une cave et démolition de l'ancienne toiture réalisées par François Girod en mai 1891. Depuis le départ du curé de la commune, le presbytère communal est proposé à la location.

Période(s) secondaire(s) : 2e quart 19e siècle, 3e quart 19e siècle, 4e quart 19e siècle

Dates : 1830 (daté par source), 1872 (daté par source), 1891 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Jarrier (entrepreneur, attribution par source), François Girod (entrepreneur, attribution par source), Sébastien Lubini (architecte, attribution par source)

### Description

#### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit

Matériau(x) de couverture : ardoise, tuile plate mécanique, ciment amiante en couverture

Couvrements :

Type(s) de couverture : toit à longs pans, demi-croupe

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

## Présentation historique des presbytères successifs de Pugny-Chatenod

### Premier presbytère

Le 18 février 1802, le maire Mailland-Rosset souligne les réparations et l'entretien nécessaires au toit du presbytère servant de maison commune. En 1806, déjà, Pugny est réunie sous le rapport du culte à la commune de Trévignin, mais elle souhaite obtenir de l'évêque un desservant particulier en s'engageant à lui fournir le logement, le jardin et le traitement nécessaires. Le 14 mai 1813 le conseil rappelle les dépenses effectuées au presbytère durant les années précédentes, à savoir l'achat de chaume pour sa toiture. En 1817, il n'y a toujours pas de curé à Pugny mais le maire juge indispensable de réparer la chambre de l'ancien presbytère pour permettre au vicaire du curé de Trévignin de résider à Pugny. Le 23 janvier 1818 le conseil vote le traitement du prêtre qui desservirait la commune à hauteur de 700 livres neuves ; en 1825, plusieurs réparations au toit en chaume du presbytère sont réalisées, et en 1829 la commune annonce assumer seule le traitement de son recteur et, n'ayant pas de fonds communaux pouvant apporter quelques revenus, elle sollicite l'aide du gouvernement à hauteur de 500 livres. L'ancien presbytère comporte un seul rez-de-chaussée de cinq pièces en assez mauvais état et humides ; son toit est en chaume et ses murs ne sont pas assez résistants pour être surélevés (compte-rendu visite pastorale 1830).

### Second presbytère

Le compte-rendu de la visite pastorale de l'archevêque de Chambéry du 6 avril 1830 précise que l'ancien presbytère est actuellement fermé puisque le conseil a profité de l'offre de M. Noël Gailland pour y a logé le prêtre en ladite maison ; cette dernière est située au milieu du hameau de Pugny. Le nouveau presbytère abritant depuis plusieurs mois le recteur comporte un escalier à double rampe intérieur qui distribue le seul étage habitable, constitué de sept pièces en très bon état et au-dessus desquelles se trouve un vaste *galetas* (grenier) ; le rez-de-chaussée abrite un four à pain et une écurie [à vaches]. La vaste grange située en face du presbytère offre un emplacement adéquat pour y bâtir la nouvelle église. Le 23 mai 1830, Louis Mailland dit Cendre, syndic intérimaire, précise que l'acquisition de ce nouveau presbytère, avec son jardin et son terrain attenant, se monte à la somme de 5 000 livres. L'acte d'achat est passé avec M. Gailland le 7 décembre 1830, il comprend une maison de maître servant de presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière [Voir dossier de l'église paroissiale [IA73004601](#)]. L'année suivante, en novembre 1831, le conseil rappelle les travaux d'établissement d'une chambre consulaire, qui sert en même temps pour faire l'école aux jeunes gens de la commune, au rez-de-chaussée du presbytère dans l'un des celliers. Par ordonnance du seigneur intendant général de la division de Savoie du 4 décembre 1830, la commune est autorisée à aliéner les bâtiments, cours et jardin composant son ancien presbytère. Ces immeubles sont vendus à Claude Mailland dit Royet pour la somme de 1200 livres, par déclaration en date du 7 février 1833.

Le 2 mars 1852, des réparations sont effectuées aux deux seules cheminées de la cure situées dans la cuisine et la chambre. En 1864 des réparations sont exécutées à l'édifice par Claude Clerc, charpentier d'après son devis dressé le 17 avril de la même année (couverture en ardoise) ; d'autres sont menées en octobre 1872 par Jean Jarrier, entrepreneur à Aix-les-Bains (modification des encadrements de baies pour la porte (calcaire) et pour les fenêtres (molasse), réalisation d'une cheminée en molasse dans la cuisine et une autre en marbre dans la salle à manger, construction d'un escalier en bois de noyer avec limon et balustrade en fer... [voir archives départementales en date du 20 décembre 1873]). Pour l'occasion l'architecte aixois Sébastien Lubini réalise les plans de la maison presbytérale et l'état estimatif des travaux à réaliser. Par la suite, un nouveau devis relatif aux travaux à faire au presbytère, est dressé en mai 1890 par le même architecte ; réalisés par François Girod, entrepreneur à Aix, les travaux sont réceptionnés en mai 1891 (démolition de l'ancienne toiture, construction d'une cave avec encadrements des baies en ciment moulé et voûte en béton sur barres de fer en T...). L'architecte Lubini (Henri ?) réalise en mai 1890 le plan du presbytère avec l'addition de la cave à construire. Le presbytère communal, du fait de l'absence de prêtre, est actuellement occupé par des locataires.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **AC Pugny-Chatenod. Délibérations des conseils municipaux, thématique presbytères de 1823 à 1929.**  
**AC Pugny-Chatenod. Registre des délibérations des conseils municipaux** : registre 1 : du 20 floréal (10 mai 1799) au 16 novembre 1824 ; registre 2 : du 5 janvier 1825 au 17 août 1833 ; registre 3 : du 16 janvier 1834 au 8 janvier 1841 ; registre 4 : du 28 janvier 1841 au 28 janvier 1846 ; registre 5 : du 24 janvier 1847 au 27 décembre 1854 ; **cote 1D5** – Boîte d'archives : du 1 avril 1855 au 30 juin 1860 ; **cote 1D11** - boîte d'archives : du 4 novembre 1870 au 4 juin 1899.

### **Thématique presbytères ancien et actuel.**

29 Pluviôse an 10 (18 février 1802). Séance du conseil général de la commune de Pugny : le maire [Mailland-Rosset] présente l'effet des besoins de la commune pour l'an 11...4 – pour réparation et entretien du toit du ci-devant presbitère (sic) servant de maison commune, et de l'édifice destiné à l'exercice du culte...100 francs [...].

13 mai 1806 : Vue la circulaire de M. Le Préfet du 15 avril dernier relative à la fixation du supplément de traitement du desservant de la commune de Trévignin et à un impôt de fond commun pour secours à domicile et établissement d'ateliers de charité ; .. ; Le supplément de traitement du desservant de la commune de Trévignin ou celle de Pugny a été réunie sous le rapport du culte est fixée à 500 francs, dont 330 à la charge de Trévignin et 170 à la charge de Pugny, et la part contributive du fond commun de charité fixé pour cette commune à 42 francs. Le conseil considérant que la commune est en recours tant auprès de M. le Préfet qu'auprès M. l'évêque de Chambéry pour obtenir un desservant à elle seule et enfin de par l'impossibilité de la réunion à celle de Trévignin d'après les motifs...exposés dans plusieurs pétitions à ce sujet, que dans la perspective et dans l'espoir ou est toujours cette commune d'obtenir un desservant particulier, la généralité de ses habitants s'est soumise par acte en forme passée devant le notaire trajat ( ?) le 30 Messidor an 13, ou sont rappelés les principaux motifs qui l'opposent à la réunion dont il s'agit, de lui faire un traitement annuel de 720 francs, à devoir être répartis par le conseil municipal de la manière qu'il le jugerait le plus convenable, que toujours dans cet espoir d'obtenir un desservant, les habitants ont fait des dépenses considérables pour réparer et meubler leur église dont ils viennent récemment de faire rétablir le clocher. Déclare que la commune de Pugny ne peut concourir au supplément de traitement du desservant de la commune de Trévignin à laquelle la réunion de Pugny est impraticable sous tous les rapports et qu'en conséquence il n'est point e cas de délibérer pour le moment sur l'établissement de l'octroi préposé par M. Le Préfet, persistant à le supplier de vouloir bien obtenir de M. L'évêque un desservant particulier à la commune de Pugny, pour l'offre de fournir a ce desservant le logement et le jardin prescrit et un traitement de 720 francs conformément à la soumission énoncée, que le conseil s'empressera de procurer par les moyens indiqués aussitôt qu'il sera pourvu à sa demande qui est le vœu général et bien prononcé de tous les habitants de la commune. Quant à l'impôt pour secours à domicile et fonds commun de charité, le conseil ...que la commune de Pugny a toujours nourri et secouru ses pauvres dans son sein, qu'il est dans ces intentions de continuer cet usage, que le défaut de moyen de se procurer du numéraire lui rend cette charge moins onéreuse qu'une contribution nécessaire, et en conséquence prie M ; le Préfet de la dispenser de cette imposition.

06 mai 1807 : Recettes de la commune : 52,09 francs (?). La circulaire du préfet du 15 avril 1806 par lequel il annonce avoir arrêté à 500 francs le supplément de traitement devant être accordée au recteur de Trévignin et Pugny réunis dont 330 francs à la charge de Trévignin et 170 francs à la charge de Pugny. La commune n'ayant pas les moyens d'honorer cette somme décide « que le plus simple à cet effet est celui d'une taxe ou octroi sur la consommation présumée de la boisson pour chaque chef de famille en proportion tant du nombre de personnes qui composent chaque famille que les facultés qui influent nécessairement sur cette consommation présumée, laquelle sera évaluée ce certain nombre d'hectolitres de boisson... »

14 mai 1813 : Rappel des dépenses effectuées au presbytère et église durant les années 1812 et 1813 : 14 février 1813, fournir 500 ancelles de châtaignier pour le toit de l'église...15 mai 1812 : acheté 18 quintaux de chaume au presbytère pour la toiture... Monsieur le maire fait part qu'il se présente une personne qui offre d'exercer en cette commune l'état d'instituteur primaire à la seule condition qu'il lui soit fourni son logement, il fait sentir toute l'utilité de cet établissement et propose qu'il lui soit remis pour son logement l'ancien presbytère ce qui ne peut même que tendre à la conservation du bâtiment, mais il observe que pour cela il est indispensable d'y faire des réparations et ameublements ci-après : 1° - pour une croisée à refaire à neuf et rendue ferrée et vitrée, 2° - une grande table, une petite et deux bancs pour l'école de l'instituteur, 3° - pour regarnir, crépir et blanchir la chambre, le tout pour 55 francs. Le conseil valide cette demande. Somme engagée en 1814.

15 janvier 1817 : Le curé s'adjoint, étant donné son âge, un vicaire. La participation financière de la commune passe donc de 170 à 400 livres nouvelles (Trévignin et Pugny toujours associés pour le culte). Dépense de trois planches de châtaigniers pour le toit du petit clocher de l'église, et de 450 tavaillons et clous pour régalaage du toit de l'église. Dans l'objet d'accueillir le vicaire le maire juge indispensable de faire réparer et mettre en état la chambre de l'ancien presbytère pour servir de reposoir à M le vicaire. Ces réparations constatées par la visite de Jean Clerc, charpentier et maçon : réfection en châtaignier du plancher, plâtrissage et blanchissage de la chambre avec chaux et sable, serrure à la porte, la somme de 59 livres neuves

23 janvier 1818 : La commune de Pugny ayant été nouvellement cadastrée l'on porte son revenu imposable...A cette église le vœu général des habitants de la commune étant d'obtenir un desservant particulier. Vu la difficulté par l'éloignement d'aller aux offices de la commune de Trévignin à laquelle celle de Pugny est réunie pour le spirituel, et monseigneur l'évêque de Chambéry ayant déjà à ces fins autorisé le vicaire de monsieur le curé de Trévignin à résider à Pugny, ainsi que l'annonce une lettre du vicaire général à monsieur Duc curé de Trévignin en date du 23 décembre dernier. Le conseil a reconnu l'indispensable nécessité de former

un traitement au prêtre qui desservira la commune de Pugny, et ayant traité de cet objet avec M le curé de Trévignin et son vicaire actuel, ce traitement a été de commun accord arbitré à 700 livres neuves. Le conseil vote en conséquence à l'unanimité de porter le traitement du prêtre qui desservira la commune de Pugny et en tant qu'il résidera constamment dans la commune à 700 livres neuves.

5 novembre 1823 : Un des membres du conseil syndical ayant observé qu'il serait de la plus grande utilité d'exécuter au toit du presbytère plusieurs menus réparations peu coûteuses à la vérité mais très importantes pour les dommages qui résultent des gouttières qui se trouvent à ce toit. Le conseil a unanimement délibéré qu'il sera fait par les soins du syndic une réparation sur tous les propriétaires (sic) de la commune, du chaume qui sera à ces fins nécessaires avec invitation de le livrer de suite pour être aussitôt employé aux réparations dont il s'agit. Quant à la main-d'œuvre, les liens à lasser, le conseil pense que le vieux chaume en balancera la valeur.

19 avril 1829 : La commune assume seule, sans l'aide du gouvernement, le traitement de son recteur, n'ayant pas de fonds communaux pouvant apporter quelques revenus, elle n'a donc d'autre ressource que de s'imposer pour la construction de son église qu'elle sera obligée de faire construire auprès de son presbytère par la suite. N'ayant donc actuellement pas les ressources suffisantes pour cette nouvelle construction, le conseil décide d'ajourner celle-ci jusqu'à ce qu'elle soit assurée de recevoir du gouvernement les 500 livres pour le traitement de son recteur. Dès lors elle fera le nécessaire pour engager cette construction.

23 mai 1830 : Louis Mailland dit Cendre, vice-syndic, syndic intérimaire pour le syndic démissionnaire Antoine Maillant dit Rosset. La délibération du 6 avril dernier, au sujet de l'acquisition de l'immeuble cy désigné que vous avez délibéré de faire, et qui réuni le double avantage d'y trouver un presbytère en la maison de maître qui y existe, et qui est dans le meilleur état possible, un jardin, et un vaste emplacement pour le cimetière et l'église, indépendamment d'un excédant de terrain que la commune pourra aliéner pour faire face à une portion du prix que cet immeuble coûtera. En même temps, les termes pour le paiement du prix de l'acquisition projetée n'étant pas très éloignés, ...il importe essentiellement d'arriver sans le moindre retard aux moyens de faire les fonds nécessaires pour le paiement du prix de cette acquisition qui arrivera apparemment à la somme de 5000 livres déduction faite de la somme de 3000 que l'on présume que l'on trouvera de l'excédant de l'immeuble que l'on se propose d'acquérir, et de celle de 1300 livres à laquelle arrivera le prix de l'ancien presbytère et de ses dépendances ainsi que le terrain de l'ancienne église et cimetière qui seront vendus avec l'excédant de terrain dont l'objet cy devant ; que la commune n'a d'autres moyens financier que de s'imposer. Le conseil...considérant que la commune n'a d'autres ressources pour faire face à la dépense dont s'agit qu'en s'imposant au budget de l'année 1831 et suivants..., la somme de 3000 livres pour faire face à une partie de la dépense dont l'objet...

9 mai 1831 : Louis Mailland dit Cendre, syndic. Considérant que la commune se trouve dans la nécessité absolue non seulement de faire face au prix de l'acquisition qu'elle a faite de M. Noël Guillard par acte du 7 déc 1830, acquisition qui lui a procuré un presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière, mais encore de faire les fonds nécessaires pour la construction d'une nouvelle église. Il est nécessaire pour la commune de trouver le plus de fonds possible pour ces dépenses. Considérant qu'indépendamment de l'aliénation de l'ancien cimetière et jardin dont la vente doit se faire incessamment, pour le prix être employé à payer une partie du prix de l'acquisition faite du sieur Guillard, il résulte des recherches faites par le syndic de cette commune qu'indépendamment de quelques communaux qui sont loués à très bas prix, il y en a encore d'autres en broussaille, de peu de valeur, et qui sont pour la plupart ou usurpés ou de nul produit pour la commune, qu'il serait de la plus grande utilité d'aliéner avec le placement de l'ancien cimetière et celui de la vieille église afin d'alléger autant que possible les charges de la commune. Le conseil a délibéré à la majorité de proposer la vente des communaux dont s'agit en même temps que celle de l'ancien cimetière et du placement de la vieille église ...Les communaux...ne sont d'aucune utilité aux habitants...les habitants ayant tout le bois nécessaire et même au delà de leur usage au moyen de la montagne qu'ils ont acquise et qu'ils se sont divisés entre eux et de laquelle il reste encore une portion indivise. Désignation des biens dont la vente est proposée. 1° cimetière et placement de l'ancienne église lieu dit à Pugny, ne formant qu'une pièce, de la contenance de 111 toises 10 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968. 2° broussailles et steppes à la Corbière de la contenance de 4 journaux 182 toises inscrite dans le numéro entier 1461. 3° vigne lieu-dit Dessus Mouxy..., numéro 15114° Terre vaine à Champay, n° 18125° Terre vaine actuellement vigne, n° 15806° Broussailles à Champay, n° 18137° Broussailles à la Vantié, n° 1436

21 novembre 1831 : M. le syndic annonce au conseil que le but de cette réunion à trait à la dépense qui a été faite ces jours derniers au presbytère, de concert avec M. le recteur, pour l'établissement d'une chambre consulaire qui servira en même temps pour faire l'école aux jeunes gens de la commune. Cette chambre a été établie au rez-de-chaussée dans l'un des celliers du presbytère. Travaux réalisés : ...2 croisées en bois noyer avec barreaux, ouvrage en maçonnerie et charpente (plancher et murs) pour la somme de 166,70 livres neuves. En conséquence, considérant que la commune qui n'avait aucune chambre pour les assemblées consulaires ainsi que pour une école le trouve au moyen de la réparation qui vient d'être faite 29 juin 1832 ; Prix de l'acquisition

du presbytère, jardin, cimetière et emplacements pour la construction de l'église faite du Sieur Guillard : prix en capital de l'acquisition : 5298 livres, reste 3619,89 livres à régler. L'ancien presbytère a été vendu, certains communaux le seront incessamment 10 janvier 1833 : la commune a été autorisée par ordonnance du seigneur intendant général de la division de Savoie du 4 décembre 1830 à aliéner les bâtiments, cours et jardin composant son ancien presbytère. Ces immeubles avaient été exposés à des enchères préalables qui ont eu lieu le 18 octobre 1830, et acquises par Joseph Sauttier pour la somme de 1 530 livres qu'il n'a pas pu se procurer, et qu'étant insolvable, il les rendait à la commune. Donc il reste à la commune deux moyens pour régler le problème : refaire des enchères publiques, ou accepter la mise du second disant lors des précédentes enchères : Mailland fils, pour 1 200 livres. Le second choix est accepté par le conseil en faveur de Claude Mailland dit Royet (?) 10 Janvier 1833 : Le syndic présente au conseil les plans et devis dressés par M. l'architecte Tournier, en date du 3 janvier courant, pour la construction de l'église de cette commune. Le conseil à l'unanimité a approuvé les dits plans ainsi que les devis estimatifs arrivant à la somme de 11 743, 87 livres, non compris les prestations en nature que la commune s'est obligée à fournir à l'entrepreneur. Tableau des avoirs de la commune pour connaître ses moyens financiers disponibles pour cette construction d'église : ...la somme de 305 livres correspondante à la vente de l'ancien cimetière, les 549,48 livres de la vente des communaux, les 1 200 livres concernant la vente de l'ancien presbytère, et les 8 000 livres de la souscription faite par les habitants de la commune suivant le rôle qui en a été dressé le 14 janvier 1832., soit un total de 10 054,48 livres. Cahier des charges pour l'adjudication des travaux de construction de l'église de la commune de Pugny-Châtenod : fournitures fournies à pied d'œuvre (la fourniture des solives en bois sapin pour la construction de la voûte plate du milieu de l'église est à la charge de la commune) / pierres nécessaires pour la taille / les fondations de l'église seront tracés par l'architecte aux frais de l'entrepreneur / les frais de l'adjudication seront aux frais de l'entrepreneur / l'entrepreneur devra rendre l'ouvrage pour le premier octobre 1933...21 janvier 1833 : la commune a été autorisée à vendre à Claude Mailland dit Royet l'ancien presbytère pour la somme de 1200 livres, déclaration en date du 7 février 1833. 2 mars 1852 Réparations aux deux seules cheminées de la cure : celle de la cuisine et celle de la chambre. 2 juin 1872 : Mailland Rosset Jean, maire. Devis énumérant les travaux à réaliser au presbytère, dressé par M. Jarrier Jean, entrepreneur, charpentier plâtrier d'Aix et s'élevant à la somme de 1364,36 francs  
AC Pugny-Chatenod : 1D5, 1D11

- **AC Pugny-Chatenod, cote 1M2. Bâtiments communaux 1933 - 1970. Mars 1939**

**AC Pugny-Chatenod, cote 1M2. Bâtiments communaux 1933 - 1970**

**Mars 1939** : Les deux prés encadrant le presbytère : B 228, 228bis ; le jardin, n° 229

AC Pugny-Chatenod : 1M2

- **AC Pugny-Chatenod, cote 1N1. Gestion des biens communaux 1831 - 1971. 10 décembre 1849 :**

**Inventaire des biens-immeubles de la commune**

**AC Pugny-Chatenod, cote 1N1. Gestion des biens communaux 1831 - 1971**

**10 décembre 1849** : Inventaire des biens-immeubles de la commune. La partie de ces biens qui est nature champ et jardin appartient au bénéfice cure et est exploitée par M. le recteur de la commune qui en perçoit le revenu.

AC Pugny-Chatenod : 1N1

- **AD Savoie. cote 11FS 470, commune de Pugny-Chatenod. 18 mai 1825 : chaume du toit.**

**AD Savoie. cote 11FS 470, commune de Pugny-Chatenod. Lettre à l'intendant général.** Nécessité d'engager 90 £ pour le chaume nécessaire au toit du presbytère, pour réparer le toit de l'églit de l'église fait avec des tuiles de bois.

AD Savoie : 11FS 470

- **AD Savoie, cote 11FS 471, commune de Pugny-Chatenod. Archives concernant le presbytère.**

**AD Savoie, cote 11FS 471, commune de Pugny-Chatenod. Archives concernant le presbytère.**

**Visite de l'archevêque de Chambéry du 6 avril 1830 pour se rendre compte de la demande de changement d'emplacement de l'église et du presbytère.**

Le conseil a accompagné l'archevêque sur les lieux de l'ancien presbytère et de la vieille église : « L'ancien presbytère actuellement fermé puisque le conseil profitant de l'offre faite par M. Guillard y a logé en la dite maison. Après visite exacte de ce presbytère on a reconnu : 1° que le même situé au milieu du hameau principal de Pugny assez éloigné de l'église laquelle est isolée sur une butte entre deux crases (ruisseaux ?), et séparée de toute habitation et le service en est incommode à cet égard au recteur. 2° Que ce presbytère consiste en un seul

rez-de-chaussée de cinq pièces en assez mauvais état, et humide à cause surtout de l'eau qui descend le chemin y attenant beaucoup plus élevé que le sol du presbytère que en outre ce presbytère est couvert en chaume et les murs ne paraissent pas capable de supporter aucune élévation pour y faire un étage supérieur. 3° Que le jardin y attenant est assez vaste et suffisant et bien exposé. S'étant ensuite rendus tous ensemble à l'église par le seul assez mauvais sentier qui y donne accès dès le presbytère on a reconnu que cette église si elle réunissait les autres circonstances de commodité pourrait être agrandie par sa localité au milieu du cimetière, mais dans un état assez mauvais à tout égard cet agrandissement équivaldrait à une reconstruction ce qui ne convienne aucunement de faire au même local. Quant à l'humidité qu'on a vu exister au mur du chœur qui faute d'autre local sert de sacristie, on a vu que cette humidité n'a d'autre cause que l'exhaussement du cimetière contre ce mur pour l'inhumation des cadavres tout contre ce mur ce à quoi serait très facile d'y réparer s'il n'y avait que cette cause à déduire contre cette église, très petite et mal bâtie et incommode tant pour le recteur que pour toute la paroisse, étant comme on a dit ci-dessus isolée sur une butte entre deux crases très rapides. Étant rendu ensuite à la maison Guillard où se trouve déjà logé le recteur depuis plusieurs mois... on a reconnu que cette maison... offre telle qu'elle est sans exiger autre réparation qu'une balustrade à l'escalier à double rampe qui situé intérieurement donne accès au seul étage habitable offre un très beau presbytère commode et sain à tout égard puisque au rez-de-chaussée y existe outre un four un local très vaste pour écurie, cellier, bucher et autres accessoires de ménage, et au-dessus de l'étage ou loge le recteur composé de 7 pièces plafonnées et en très bon état propres et saines il y a un très vaste galetas où on peut avoir encore de belles mansardes habitables... La vaste grange qui se trouve vis-à-vis le presbytère offre emplacement très naturel pour y bâtir la nouvelle église...

**25 septembre 1864.** Travaux de réparation du presbytère exécutés par le sieur Claude Clerc, Charpentier. Procès verbal de réception définitive par l'architecte Alphonse Aumerle, architecte à Chambéry. Devis dressé par Claude Clerc le 17 avril 1864. Convention passée le 17 juillet 1864 pour la somme de 659,10 F (couverture en ardoise, remplacement de bois à la charpente)  
AD Savoie : 11FS 471

• **AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Documents concernant le presbytère.**

**AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Documents concernant le presbytère.**

**20 juin 1872.** Plan de la maison presbytérale / de Pugny-Chatenod / Légende – 1 Chambre à coucher de Mr le curé / 2 Chambre disponible / 3 Escalier des combles projetés / 4 Cabinet d'aisance projeté / 5 Salon / 6 Chambre destinée à la domestique / 7 Vestibule / 8 Cuisine / Echelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 20 juin 1872 / signé Lubini.

**10 novembre 1872.** Délibération CM. Travaux décidés par le conseil municipal le 21 juin 1872. Décompte des travaux de réparation exécutés au presbytère par M. Jarrier Jean, entrepreneur à Aix pour la somme de 1400 F. Réception définitive des travaux le 18 octobre 1872. Traité de gré à gré du 21 juillet 1872. Devis des travaux dressés le 20 juin 1872, par M. Sébastien Lubini, architecte à Aix (reconstruction des plafonds de la cuisine et badigeon d'une chambre et des lieux d'aisance, badigeon dans le salon, vestibule, chambre domestique, cuisine, construction fenêtre pour cabinet d'aisance,, carrelage de la cuisine, escalier en bois d'accès au grenier, balustrade en fer du perron, huisseries diverses, et peinture...)

**20 décembre 1873.** État estimatif des travaux de restauration et d'agrandissement de la maison presbytérale de Pugny-Chatenod pour l'approprier au logement de M. le curé. Maçonnerie en brèche et frais de pose des encadrements des portes et fenêtres / Canaux de cheminée à faire en brèche, avec tourelles en brique, ou en tuf / pierres de taille pour le seuil de la porte principale d'entrée et pour la première marche de l'escalier / encadrement en pierre de taille pour la porte d'entrée à exécuter à pilastres et à la fine boucharde / Molasse pour les encadrements des fenêtres / séparation en briques de champ / une cheminée complète pour la cuisine à exécuter en molasse / une cheminée en marbre pour salle à manger / plafonds au plâtre pour la nouvelle cuisine, vestibule, escalier, y compris les badigeons / enduits et badigeon des murs, soit au mortier fin ou glacés / peintures à l'huile (3 couches) pour les diverses boiseries / escalier en bois de noyer avec limon de même bois travaillés à crémaillère / soupieds pour la salle à manger, cabinet de travail au 1er étage, et pour le vestibule, à exécuter en plancher de sapin sur lambourdes de bois de châtaignier / réparation à la porte d'entrée et la rendre dans les dimensions de la porte à construire / porte du bûcher à construire en bois / volets de sureté pour les fenêtres du rez-de-chaussée et abat-jour pour une fenêtre du 1er étage / plinthes pour cuisine et escalier / portes d'armoires, du lavoir et des lieux à exécuter en sapin / ferrures diverses / Balustrade en fer de l'escalier à exécuter à bâton droit avec main-courante. Dressé par l'architecte H Lubin

**1890.** Plan : Commune de pugny-Châtenod / Plan du presbytère / façade à l'ouest / Plan avec l'addition d'une cave à construire / échelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 18 mai 1890 / l'architecte / signé Lubini

**27 septembre 1891.** Deux devis relatifs aux travaux faits à l'église et à la cure par M. François Girod, entrepreneur à Aix. Traité de gré à gré du 15 mai 1891. Procès verbal de réception définitive du 21 septembre 1891 par l'architecte Lubini. Devis réalisés par Lubini le 15 mai 1890. Travaux à réaliser au presbytère : 1°

démolition ancienne toiture du presbytère et reconstruction et remplacement des ardoises usées, chenaux en zinc. 2° construction d'une cave (il n'en existe pas) : encadrement de la porte au nord et des fenêtres de la cave à exécuter en ciment moulé, compris frais de transport et de pose, voûte de la cave à réaliser en béton de chaux lourde, sur barres de fer en T, couverture de tuiles cannelées des fours d'Albens, huisserie, ferrures, vitres, peintures... (2940 francs). Travaux à réaliser à l'église : 1° frais de démontage et remise en place de la cloche. Tirants et brides en fer consolidant l'ensemble de la charpente de la cloche, brides en fer pour fixer et consolider le contrepoids de la cloche... 2° Construction d'un petit toit dans le vide d'une ouverture du clocher pour abriter la voûte de l'église en cas de pluie (charpente en bois et ardoise de Cevins). Changement des bois usés de la toiture. Reconstruction du plancher dur la voûte centrale de l'église... 3° Reconstruction de la voûte dite coupole. Démolition de la voûte actuelle sur bois. Reconstruction de la même voûte en tuf avec chape en ciment à l'extrados. Corniches d'imposte en plâtre. Raccords peinture. Soubassement en ciment à l'intérieur de l'église. Réfection des badigeons à exécuter sur les voûtes et sur les murs dans l'intérieur de l'église à exécuter avec les bandeaux, champs et filets tels qu'ils existent aujourd'hui. (3160 francs)

:

AD Savoie : 2o 2164

## Documents figurés

- **Plan cadastral du premier cadastre français, presbytère, 1880**  
AD Savoie. Cote : 3P 7206. Section B, feuille n°2. Commune de Pugny-Chatenod. Service du Cadastre de Chambéry. - Plans cadastraux, états de sections et matrices cadastrales. Plan cadastral du premier cadastre français, 1880. Plan terminé sur le terrain le 25 mai 1880, sous la direction de M. Sarette, Directeur des contributions directes, M. Granier, Géomètre en chef. Plan effectué par M. Barthélemy Ferdinand, géomètre du Cadastre. Ech : 1 / 10 000e  
AD Savoie : 3P 7206
- **AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guillaud d'Aix**  
AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guillaud d'Aix ; avec les divisions et destination auxquelles / Cet immeuble doit être affecté ; développé à l'échelle dans le rapport de 1 à 800. Plan dressé par Pierre-François Thomé, géomètre mesureur patenté domicilié en la ville d'Aix, le 22 mai 1830. Plan réalisé à l'encre noire et rouge, coloré sur papier blanc marouflé sur toile grise tissée. Dim : h = 58 ; la = 42,8.  
AD Savoie : 11FS 470
- **AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Plan de la maison presbytérale. 1872.**  
**AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod.** Plan de la maison presbytérale / de Pugny-Chatenod / Légende – 1 Chambre à coucher de Mr le curé / 2 Chambre disponible / 3 Escalier des combles projetés / 4 Cabinet d'aisance projeté / 5 Salon / 6 Chambre destinée à la domestique / 7 Vestibule / 8 Cuisine / Echelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 20 juin 1872 / signé Lubini.  
Plan à l'encre noire et rehaut noir et rouge sur papier dessin. Dim : h = 30,5 ; la = 17,9  
AD Savoie : 2o 2164
- **AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Commune de pugny-Châtenod / Plan du presbytère, 1890.**  
**AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod.** Commune de pugny-Châtenod / Plan du presbytère / façade à l'ouest / Plan avec l'addition d'une cave à construire / échelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 18 mai 1890 / l'architecte / signé Lubini  
Plan à l'encre noire, bleue et rouge et rehaut gris, brun, rouge sur papier calque. Dim : H = 32 ; la = 22  
AD Savoie : 2o 2164

## Annexe 1

### Chronologie des archives concernant les deux presbytères successifs de la communes.

#### Chronologie des archives concernant les deux presbytères successifs de la communes.

**29 Pluviôse an 10 (18 février 1802).** Séance du conseil général de la commune de Pugny : le maire [Mailland-Rosset] présente l'effet des besoins de la commune pour l'an 11...4 – pour réparation et entretien du toit du ci-devant presbitère (sic) servant de maison commune, et de l'édifice destiné à l'exercice du culte...100 francs [...].

**13 mai 1806 :** Vue la circulaire de M. Le Préfet du 15 avril dernier relative à la fixation du supplément de traitement du desservant de la commune de Trévignin et à un impôt de fond commun pour secours à domicile et établissement d'ateliers de charité. Le supplément de traitement du desservant de la commune de Trévignin où celle de Pugny a été réunie sous le rapport du culte est fixée à 500 francs, dont 330 à la charge de Trévignin et 170 à la charge de Pugny, et la part contributive du fond commun de charité fixé pour cette commune à 42 francs. Le conseil considérant que la commune est en recours tant auprès de M. le Préfet qu'auprès M. l'évêque de Chambéry pour obtenir un desservant à elle seule et enfin de par l'impossibilité de la réunion à celle de Trévignin d'après les motifs...exposés dans plusieurs pétitions à ce sujet, que dans la perspective et dans l'espoir ou est toujours cette commune d'obtenir un desservant particulier, la généralité de ses habitants s'est soumise par acte en forme passée devant le notaire Trajat (?) le 30 Messidor an 13, ou sont rappelés les principaux motifs qui l'opposent à la réunion dont il s'agit, de lui faire un traitement annuel de 720 francs, à devoir être répartis par le conseil municipal de la manière qu'il le jugerait le plus convenable, que toujours dans cet espoir d'obtenir un desservant, les habitants ont fait des dépenses considérables pour réparer et meubler leur église dont ils viennent récemment de faire rétablir le clocher. Déclare que la commune de Pugny ne peut concourir au supplément de traitement du desservant de la commune de Trévignin à laquelle la réunion de Pugny est impraticable sous tous les rapports et qu'en conséquence il n'est point le cas de délibérer pour le moment sur l'établissement de l'octroi préposé par M. Le Préfet, persistant à le supplier de vouloir bien obtenir de M. L'évêque un desservant particulier à la commune de Pugny, pour l'offre de fournir à ce desservant le logement et le jardin prescrit et un traitement de 720 francs conformément à la soumission énoncée, que le conseil s'empressera de procurer par les moyens indiqués aussitôt qu'il sera pourvu à sa demande qui est le vœu général et bien prononcé de tous les habitants de la commune. Quant à l'impôt pour secours à domicile et fonds commun de charité, le conseil ...que la commune de Pugny a toujours nourri et secouru ses pauvres dans son sein, qu'il est dans ces intentions de continuer cet usage, que le défaut de moyen de se procurer du numéraire lui rend cette charge moins onéreuse qu'une contribution nécessaire, et en conséquence prie M ; le Préfet de la dispenser de cette imposition.

**06 mai 1807 :** Recettes de la commune : 52,09 francs (?). La circulaire du préfet du 15 avril 1806 par lequel il annonce avoir arrêté à 500 francs le supplément de traitement devant être accordée au recteur de Trévignin et Pugny réunis dont 330 francs à la charge de Trévignin et 170 francs à la charge de Pugny. La commune n'ayant pas les moyens d'honorer cette somme décide « que le plus simple à cet effet est celui d'une taxe ou octroi sur la consommation présumée de la boisson pour chaque chef de famille en proportion tant du nombre de personnes qui composent chaque famille que les facultés qui influent nécessairement sur cette consommation présumée, laquelle sera évaluée ce certain nombre d'hectolitres de boisson... »

**14 mai 1813 :** Rappel des dépenses effectuées au presbytère et église durant les années 1812 et 1813 : 14 février 1813, fournir 500 ancelles de châtaignier pour le toit de l'église...15 mai 1812 : acheté 18 quintaux de chaume au presbytère pour la toiture... Monsieur le maire fait part qu'il se présente une personne qui offre d'exercer en cette commune l'état d'instituteur primaire à la seule condition qu'il lui soit fourni son logement, il fait sentir toute l'utilité de cet établissement et propose qu'il lui soit remis pour son logement l'ancien presbytère ce qui ne peut même que tendre à la conservation du bâtiment, mais il observe que pour cela il est indispensable d'y faire des réparations et ameublements ci-après : 1° - pour une croisée à refaire à neuf et rendue ferrée et vitrée, 2° - une grande table, une petite et deux bancs pour l'école de l'instituteur, 3° - pour regarnir, crépir et blanchir la chambre, le tout pour 55 francs. Le conseil valide cette demande. Somme engagée en 1814.

**15 janvier 1817 :** Le curé s'adjoit, étant donné son âge, un vicaire. La participation financière de la commune passe donc de 170 à 400 livres nouvelles (Trévignin et Pugny toujours associés pour le culte). Dépense de trois planches de châtaigniers pour le toit du petit clocher de l'église, et de 450 tavaillons et clous pour régalage du toit de l'église. Dans l'objet d'accueillir le vicaire le maire juge indispensable de faire réparer et mettre en état la chambre de l'ancien presbytère pour servir de reposoir à M le vicaire. Ces réparations constatées par la visite de Jean Clerc, charpentier et maçon : réfection en châtaignier du plancher, plâtrissage et blanchissage de la chambre avec chaux et sable, serrure à la porte, la somme de 59 livres neuves

**23 janvier 1818 :** La commune de Pugny ayant été nouvellement cadastrée l'on porte son revenu imposable...A cette église le vœu général des habitants de la commune étant d'obtenir un desservant particulier. Vu la difficulté par l'éloignement d'aller aux offices de la commune de Trévignin à laquelle celle de Pugny est réunie pour le spirituel, et monseigneur l'évêque de Chambéry ayant déjà à ces fins autorisé le vicaire de monsieur le curé de Trévignin à résider à Pugny, ainsi que l'annonce une lettre du vicaire général à monsieur Duc curé de Trévignin en date du 23 décembre dernier. Le conseil a reconnu l'indispensable nécessité de former un traitement au prêtre qui desservira la commune

de Pugny, et ayant traité de cet objet avec M le curé de Trévignin et son vicaire actuel, ce traitement a été de commun accord arbitré à 700 livres neuves. Le conseil vote en conséquence à l'unanimité de porter le traitement du prêtre qui desservira la commune de Pugny et en tant qu'il résidera constamment dans la commune à 700 livres neuves.

**5 novembre 1823** : Un des membres du conseil syndical ayant observé qu'il serait de la plus grande utilité d'exécuter au toit du presbytère plusieurs menus réparations peu coûteuses à la vérité mais très importantes pour les dommages qui résultent des gouttières qui se trouvent à ce toit. Le conseil a unanimement délibéré qu'il sera fait par les soins du syndic une réparation sur tous les propriétaires (sic) de la commune, du chaume qui sera à ces fins nécessaires avec invitation de le livrer de suite pour être aussitôt employé aux réparations dont il s'agit. Quant à la main-d'œuvre, les liens à lasser, le conseil pense que le vieux chaume en balancera la valeur.

**18 mai 1825**. Lettre à l'intendant général. Nécessité d'engager 90 £ pour le chaume nécessaire au toit du presbytère, pour réparer le toit de l'église fait avec des tuiles de bois

**19 avril 1829** : La commune assume seule, sans l'aide du gouvernement, le traitement de son recteur, n'ayant pas de fonds communaux pouvant apporter quelques revenus, elle n'a donc d'autre ressource que de s'imposer pour la construction de son église qu'elle sera obligée de faire construire auprès de son presbytère par la suite. N'ayant donc actuellement pas les ressources suffisantes pour cette nouvelle construction, le conseil décide d'ajourner celle-ci jusqu'à ce qu'elle soit assurée de recevoir du gouvernement les 500 livres pour le traitement de son recteur. Dès lors elle fera le nécessaire pour engager cette construction.

**6 avril 1830. Visite de l'archevêque de Chambéry du 6 avril 1830 pour se rendre compte de la demande de changement d'emplacement de l'église et du presbytère.** Le conseil a accompagné l'archevêque sur les lieux de l'ancien presbytère et de la vieille église : « L'ancien presbytère actuellement fermé puisque le conseil profitant de l'offre faite par M. Guillard y a logé en ladite maison. Après visite exacte de ce presbytère on a reconnu 1° que le même situé au milieu du hameau principal de Pugny assez éloigné de l'église laquelle est isolée sur une butte entre deux crases (ruisseaux ?), et séparée de toute habitation et le service en est incommode à cet égard au recteur. 2° Que ce presbytère consiste en un seul rez-de-chaussée de 5 pièces en assez mauvais état, et humide à cause surtout de l'eau qui descend le chemin y attenant beaucoup plus élevé que le sol du presbytère qu'en outre ce presbytère est couvert en chaume et les murs ne paraissent pas capable de supporter aucune élévation pour y faire un étage supérieur. 3° Que le jardin y attenant est assez vaste et suffisant et bien exposé. S'étant ensuite rendus tous ensemble à l'église par le seul assez mauvais sentier qui y donne accès dès le presbytère on a reconnu que cette église si elle réunissait les autres circonstances de commodité pourrait être agrandie par sa localité au milieu du cimetière, mais dans un état assez mauvais à tout égard cet agrandissement équivaldrait à une reconstruction ce qui ne convienne aucunement de faire au même local. Quant à l'humidité qu'on a vu exister au mur du chœur qui faute d'autre local sert de sacristie, on a vu que cette humidité n'a d'autre cause que l'exhaussement du cimetière contre ce mur pour l'inhumation des cadavres tout contre ce mur ce à quoi serait très facile d'y réparer s'il n'y avait que cette cause à déduire contre cette église, très petite et mal bâtie et incommode tant pour le recteur que pour toute la paroisse, étant comme on a dit ci-dessus isolée sur une butte entre deux crases très rapides. S'étant rendu ensuite à la maison Guillard où se trouve déjà logé le recteur depuis plusieurs mois... on a reconnu que cette maison ... offre telle qu'elle est sans exiger autre réparation qu'une balustrade à l'escalier à double rampe qui situé intérieurement donne accès au seul étage habitable offre un très beau presbytère commode et sain à tout égard puisque au rez-de-chaussée y existe outre un four un local très vaste pour écurie, cellier, bucher et autres accessoires de ménage, et au-dessus de l'étage ou loge le recteur composé de 7 pièces plafonnées et en très bon état propres et saines il y a un très vaste gâlet où on peut avoir encore de belles mansardes habitables. ..La vaste grange qui se trouve vis-à-vis le presbytère offre un emplacement très naturel pour y bâtir la nouvelle église...

**23 mai 1830** : Louis Mailland dit Cendre, vice-syndic, syndic intérimaire pour le syndic démissionnaire Antoine Maillant dit Rosset. La délibération du 6 avril dernier, au sujet de l'acquisition de l'immeuble cy désigné que vous avez délibéré de faire, et qui réunit le double avantage d'y trouver un presbytère en la maison de maître qui y existe, et qui est dans le meilleur état possible, un jardin, et un vaste emplacement pour le cimetière et l'église, indépendamment d'un excédent de terrain que la commune pourra aliéner pour faire face à une portion du prix que cet immeuble coûtera. En même temps, les termes pour le paiement du prix de l'acquisition projetée n'étant pas très éloignés, ...il importe essentiellement d'arriver sans le moindre retard aux moyens de faire les fonds nécessaires pour le paiement du prix de cette acquisition qui arrivera apparemment à la somme de 5000 livres déduction faite de la somme de 3000 que l'on présume que l'on trouvera de l'excédent de l'immeuble que l'on se propose d'acquérir, et de celle de 1300 livres à laquelle arrivera le prix de l'ancien presbytère et de ses dépendances ainsi que le terrain de l'ancienne église et cimetière qui seront vendus avec l'excédent de terrain dont l'objet ci-devant ; que la commune n'a d'autres moyens financiers que de s'imposer. Le conseil...considérant que la commune n'a d'autres ressources pour faire face à la dépense dont s'agit qu'en s'imposant au budget de l'année 1831 et suivants..., la somme de 3000 livres pour faire face à une partie de la dépense dont l'objet...

**9 mai 1831** : Louis Mailland dit Cendre, syndic. Considérant que la commune se trouve dans la nécessité absolue non seulement de faire face au prix de l'acquisition qu'elle a faite de M. Noël Guillard par acte du 7 décembre 1830, acquisition qui lui a procuré un presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière, mais encore de faire les fonds nécessaires pour la construction d'une nouvelle église. Il est nécessaire pour la commune de trouver le plus de fonds possible pour ces dépenses. Considérant qu'indépendamment

de l'aliénation de l'ancien cimetière et jardin dont la vente doit se faire incessamment, pour le prix être employé à payer une partie du prix de l'acquisition faite du sieur Guillard, il résulte des recherches faites par le syndic de cette commune qu'indépendamment de quelques communaux qui sont loués à très bas prix, il y en a encore d'autres en broussaille, de peu de valeur, et qui sont pour la plupart ou usurpés ou de nul produit pour la commune, qu'il serait de la plus grande utilité d'aliéner avec le placement de l'ancien cimetière et celui de la vieille église afin d'alléger autant que possible les charges de la commune. Le conseil a délibéré à la majorité de proposer la vente des communaux dont s'agit en même temps que celle de l'ancien cimetière et du placement de la vieille église ...Les communaux...ne sont d'aucune utilité aux habitants...les habitants ayant tout le bois nécessaire et même au-delà de leur usage au moyen de la montagne qu'ils ont acquise et qu'ils se sont divisés entre eux et de laquelle il reste encore une portion indivise. Désignation des biens dont la vente est proposée. 1° cimetière et placement de l'ancienne église lieu-dit à Pugny, ne formant qu'une pièce, de la contenance de 111 toises 10 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968. 2° broussailles et steppes à la Corbière de la contenance de 4 journaux 182 toises inscrite dans le numéro entier 1461. 3° vigne lieu-dit Dessus Mouxy..., numéro 1511. 4° Terre vaine à Champay, n° 1812. 5° Terre vaine actuellement vigne, n° 1580. 6° Broussailles à Champay, n° 1813. 7° Broussailles à la Vantié, n° 1436

**21 novembre 1831** : M. le syndic annonce au conseil que le but de cette réunion a trait à la dépense qui a été faite ces jours derniers au presbytère, de concert avec M. le recteur, pour l'établissement d'une chambre consulaire qui servira en même temps pour faire l'école aux jeunes gens de la commune. Cette chambre a été établie au rez-de-chaussée dans l'un des celliers du presbytère. Travaux réalisés : ...2 croisées en bois noyer avec barreaux, ouvrage en maçonnerie et charpente (plancher et murs) pour la somme de 166,70 livres neuves. En conséquence, considérant que la commune qui n'avait aucune chambre pour les assemblées consulaires ainsi que pour une école le trouve au moyen de la réparation qui vient d'être faite

**29 juin 1832** ; Prix de l'acquisition du presbytère, jardin, cimetière et emplacements pour la construction de l'église faite du Sieur Guillard : prix en capital de l'acquisition : 5298 livres, reste 3619,89 livres à régler. L'ancien presbytère a été vendu, certains communaux le seront incessamment 10 janvier 1833 : la commune a été autorisée par ordonnance du seigneur intendant général de la division de Savoie du 4 décembre 1830 à aliéner les bâtiments, cours et jardin composant son ancien presbytère. Ces immeubles avaient été exposés à des enchères préalables qui ont eu lieu le 18 octobre 1830, et acquises par Joseph Sauttier pour la somme de 1 530 livres qu'il n'a pas pu se procurer, et qu'étant insolvable, il les rendait à la commune. Donc il reste à la commune deux moyens pour régler le problème : refaire des enchères publiques, ou accepter la mise du second disant lors des précédentes enchères : Mailland fils, pour 1 200 livres. Le second choix est accepté par le conseil en faveur de Claude Mailland dit Royet (?)

**10 Janvier 1833** : Le syndic présente au conseil les plans et devis dressés par M. l'architecte Tournier, en date du 3 janvier courant, pour la construction de l'église de cette commune. Le conseil à l'unanimité a approuvé les dits plans ainsi que les devis estimatifs arrivant à la somme de 11 743, 87 livres, non compris les prestations en nature que la commune s'est obligée à fournir à l'entrepreneur. Tableau des avoirs de la commune pour connaître ses moyens financiers disponibles pour cette construction d'église : ...la somme de 305 livres correspondante à la vente de l'ancien cimetière, les 549,48 livres de la vente des communaux, les 1 200 livres concernant la vente de l'ancien presbytère, et les 8 000 livres de la souscription faite par les habitants de la commune suivant le rôle qui en a été dressé le 14 janvier 1832., soit un total de 10 054,48 livres. Cahier des charges pour l'adjudication des travaux de construction de l'église de la commune de Pugny-Chatenod : fournitures fournies à pied d'œuvre (la fourniture des solives en bois sapin pour la construction de la voûte plate du milieu de l'église est à la charge de la commune) / pierres nécessaires pour la taille / les fondations de l'église seront tracés par l'architecte aux frais de l'entrepreneur / les frais de l'adjudication seront aux frais de l'entrepreneur / l'entrepreneur devra rendre l'ouvrage pour le premier octobre 1933...

**21 janvier 1833** : la commune a été autorisée à vendre à Claude Mailland dit Royet l'ancien presbytère pour la somme de 1200 livres, déclaration en date du 7 février 1833.

**Mars 1839** : Les deux prés encadrant le presbytère : B 228, 228 bis ; le jardin, n° 229

**10 décembre 1849** : Inventaire des biens-immeubles de la commune. La partie de ces biens qui est nature champ et jardin appartient au bénéfice cure et est exploitée par M. le recteur de la commune qui en perçoit le revenu.

**2 mars 1852**. Réparations aux deux seules cheminées de la cure : celle de la cuisine et celle de la chambre.

**25 septembre 1864**. Travaux de réparation du presbytère exécutés par le sieur Claude Clerc, Charpentier. Procès-verbal de réception définitive par l'architecte Alphonse Aumerle, architecte à Chambéry. Devis dressé par Claude Clerc le 17 avril 1864. Convention passée le 17 juillet 1864 pour la somme de 659,10 frs (couverture en ardoise, remplacement de bois à la charpente)

**2 juin 1872** : Mailland Rosset Jean, maire. Devis énumérant les travaux à réaliser au presbytère, dressé par M. Jarrier Jean, entrepreneur, charpentier plâtrier d'Aix et s'élevant à la somme de 1364,36 francs

**20 juin 1872**. Plan de la maison presbytérale / de Pugny-Chatenod / Légende – 1 Chambre à coucher de Mr le curé / 2 Chambre disponible / 3 Escalier des combles projetés / 4 Cabinet d'aisance projeté / 5 Salon / 6 Chambre destinée à la domestique / 7 Vestibule / 8 Cuisine / Echelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 20 juin 1872 / signé Lubini.

**10 novembre 1872**. Délibération CM. Travaux décidés par le conseil municipal le 21 juin 1872. Décompte des travaux de réparation exécutés au presbytère par M. Jarrier Jean, entrepreneur à Aix pour la somme de 1400 frs. Réception définitive des travaux le 18 octobre 1872. Traité de gré à gré du 21 juillet 1872. Devis des travaux dressés le 20 juin

1872, par M. Sébastien Lubini, architecte à Aix (reconstruction des plafonds de la cuisine et badigeon d'une chambre et des lieux d'aisance, badigeon dans le salon, vestibule, chambre domestique, cuisine, construction fenêtre pour cabinet d'aisance, carrelage de la cuisine, escalier en bois d'accès au grenier, balustrade en fer du perron, huisseries diverses, et peinture...

**20 décembre 1873.** E estimatif des travaux de restauration et d'agrandissement de la maison presbytérale de Pugny-Chatenod pour l'approprier au logement de M. le curé. Maçonnerie en brèche et frais de pose des encadrements des portes et fenêtres / Canaux de cheminée à faire en brèche, avec tourelles en brique, ou en tuf / pierres de taille pour le seuil de la porte principale d'entrée et pour la première marche de l'escalier / encadrement en pierre de taille pour la porte d'entrée à exécuter à pilastres et à la fine boucharde / Molasse pour les encadrements des fenêtres / séparation en briques de champ / une cheminée complète pour la cuisine à exécuter en molasse / Une cheminée en marbre pour salle à manger / plafonds au plâtre pour la nouvelle cuisine, vestibule, escalier, y compris les badigeons / enduits et badigeon des murs, soit au mortier fin ou glacés / Peintures à l'huile (3 couches) pour les diverses boiseries / escalier en bois de noyer avec limon de même bois travaillés à crémaillère / soupieds pour la salle à manger, cabinet de travail au 1er étage, et pour le vestibule, à exécuter en plancher de sapin sur lambourdes de bois de châtaignier / réparation à la porte d'entrée et la rendre dans les dimensions de la porte à construire / porte du bûcher à construire en bois / volets de sureté pour les fenêtres du rez-de-chaussée et abat-jour pour une fenêtre du 1er étage / plinthes pour cuisine et escalier / portes d'armoires, du lavoir et des lieux à exécuter en sapin / ferrures diverses / Balustrade en fer de l'escalier à exécuter à bâton droit avec main-courante. Dressé par l'architecte Lubini (H ?).

**1890.** Plan : Commune de Pugny-Châtenod / Plan du presbytère / façade à l'ouest / Plan avec l'addition d'une cave à construire / échelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 18 mai 1890 / l'architecte / signé Lubini

**septembre 1891.** Deux devis relatifs aux travaux faits à l'église et à la cure par M. François Girod, entrepreneur à Aix. Traité de gré à gré du 15 mai 1891. Procès-verbal de réception définitive du 21 septembre 1891 par l'architecte Lubini. Devis réalisés par Lubini le 15 mai 1890. Travaux à réaliser au presbytère : 1° démolition ancienne toiture du presbytère et reconstruction et remplacement des ardoises usées, chenaux en zinc. 2° construction d'une cave (il n'en existe pas) : encadrement de la porte au nord et des fenêtres de la cave à exécuter en ciment moulé, compris frais de transport et de pose, voûte de la cave à réaliser en béton de chaux lourde, sur barres de fer en T, couverture de tuiles cannelées des fours d'Albens, huisserie, ferrures, vitres, peintures... (2940 francs). Travaux à réaliser à l'église : frais de démontage et remise en place de la cloche. Tirants et brides en fer consolidant l'ensemble de la charpente de la cloche, brides en fer pour fixer et consolider le contrepoids de la cloche... 2° Construction d'un petit toit dans le vide d'une ouverture du clocher pour abriter la voûte de l'église en cas de pluie (charpente en bois et ardoise de Cevins). Changement des bois usés de la toiture. Reconstruction du plancher dur la voûte centrale de l'église... 3° Reconstruction de la voûte dite coupole. Démolition de la voûte actuelle sur bois. Reconstruction de la même voûte en tuf avec chape en ciment à l'extrados. Corniches d'imposte en plâtre. Raccords peinture. Soubassement en ciment à l'intérieur de l'église. Réfection des badigeons à exécuter sur les voûtes et sur les murs dans l'intérieur de l'église à exécuter avec les bandeaux, champs et filets tels qu'ils existent aujourd'hui. (3160 francs)

## Données complémentaires

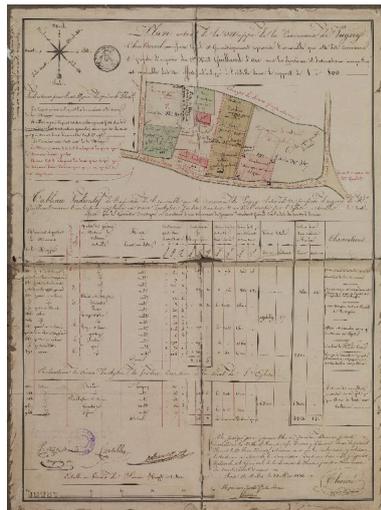
### F-JDT-Fermes-Bauges

Mitoyenneté	Non
Pignon à redents	Non
Niche à statuette	Non
Cave à vin	Non
Alpage	Non
Grange	Non
Chai	Non
Scierie	Non

## Illustrations



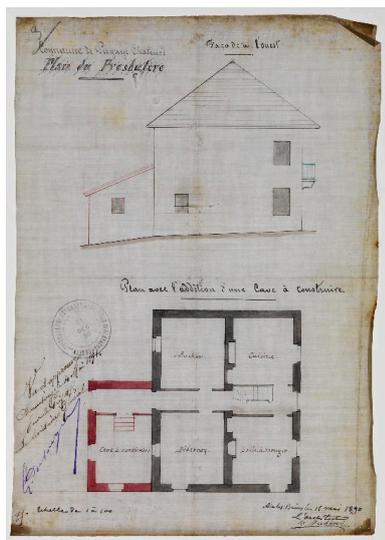
Plan masse du presbytère  
sur le cadastre de 1880.  
Dess. Thierry Monnet  
IVR84\_20177308906NUDA



AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la carte de la commune de Pugny-Chatenod .  
[...] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guillaud d'Aix. 1830.  
Repro. Thierry Leroy  
IVR84\_20177301792NUCA



AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Plan de la maison presbytérale, 1872  
Phot. Thierry Leroy  
IVR84\_20177301719NUCA



AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod.  
Commune de pugny-Châtenod /  
Plan du presbytère, 1890.  
Phot. Thierry Leroy  
IVR84\_20177301720NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Pugny-Chatenod (IA73003789) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod

### Oeuvre(s) contenue(s) :

### Oeuvre(s) en rapport :

Village de Pugny-Chatenod (IA73004647) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Thierry Monnet, Caroline Guibaud  
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges



Plan masse du presbytère sur le cadastre de 1880.

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral du premier cadastre français, presbytère, 1880**

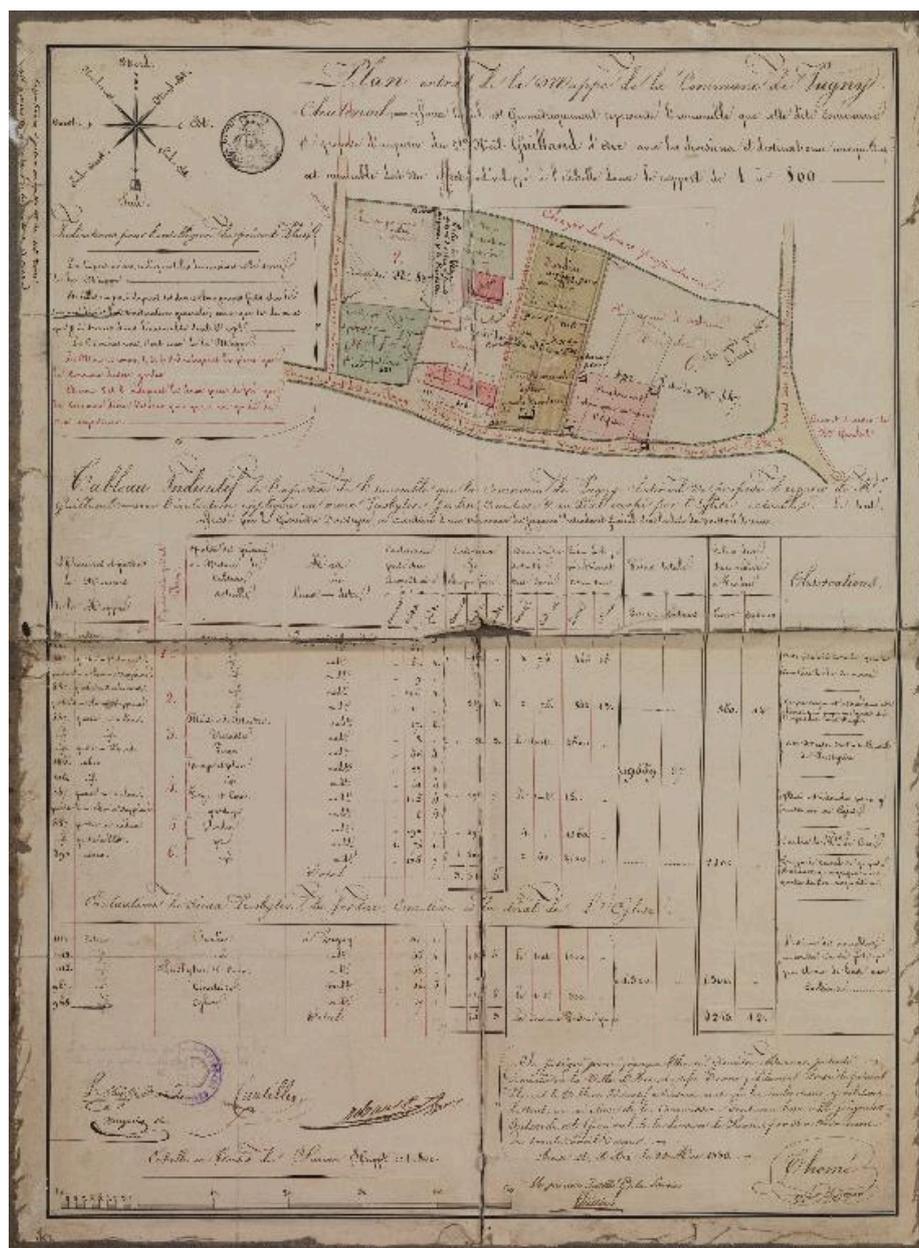
AD Savoie. Cote : 3P 7206. Section B, feuille n°2. Commune de Pugny-Chatenod. Service du Cadastre de Chambéry. - Plans cadastraux, états de sections et matrices cadastrales. Plan cadastral du premier cadastre français, 1880. Plan terminé sur le terrain le 25 mai 1880, sous la direction de M. Sarette, Directeur des contributions directes, M. Granier, Géomètre en chef. Plan effectué par M. Barthélemy Ferdinand, géomètre du Cadastre. Ech : 1 / 10 000e  
AD Savoie : 3P 7206

IVR84\_20177308906NUDA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1 : 5000

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de la Loire  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [...] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guillard d'Aix. 1830.

Référence du document reproduit :

- **AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [...] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guillard d'Aix**

AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [...] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guillard d'Aix ; avec les divisions et destination auxquelles / Cet immeuble doit être affecté ; développé à l'échelle dans le rapport de 1 à 800. Plan dressé par Pierre-François Thomé, géomètre mesurateur patenté domicilié en la ville d'Aix, le 22 mai 1830. Plan réalisé à l'encre noire et rouge, coloré sur papier blanc marouflé sur toile grise tissée. Dim : h = 58 ; la = 42,8.

AD Savoie : 11FS 470

IVR84\_20177301792NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Plan de la maison presbytérale, 1872

Référence du document reproduit :

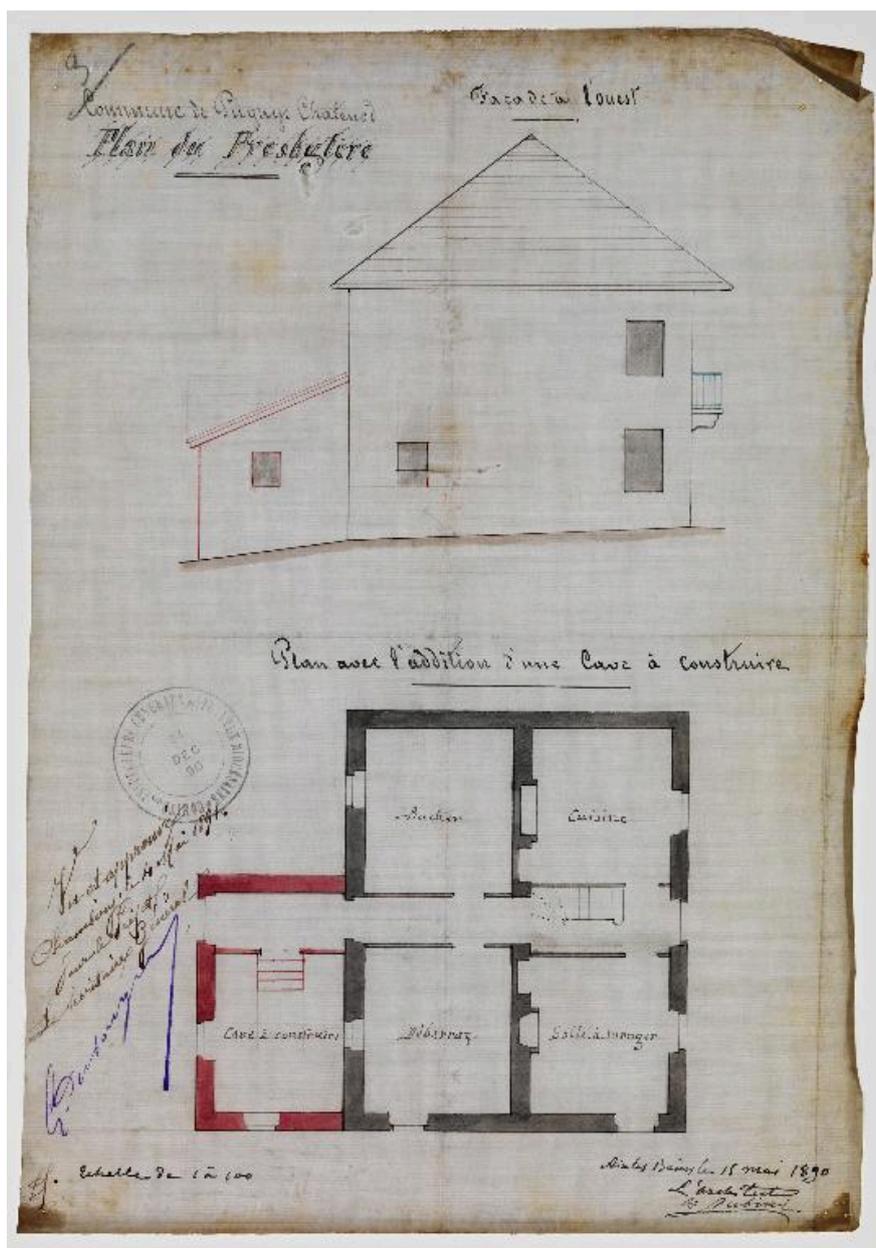
- **AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod. Plan de la maison presbytérale. 1872.**  
**AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pugny-Chatenod.** Plan de la maison presbytérale / de Pugny-Chatenod / Légende – 1 Chambre à coucher de Mr le curé / 2 Chambre disponible / 3 Escalier des combles projetés / 4 Cabinet d'aisance projeté / 5 Salon / 6 Chambre destinée à la domestique / 7 Vestibule / 8 Cuisine / Echelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 20 juin 1872 / signé Lubini.  
Plan à l'encre noire et rehaut noir et rouge sur papier dessin. Dim : h = 30,5 ; la = 17,9  
AD Savoie : 2o 2164

IVR84\_20177301719NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Leroy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pigny-Chatenod. Commune de pigny-Châtenod / Plan du presbytère, 1890.

Référence du document reproduit :

- **AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pigny-Chatenod. Commune de pigny-Châtenod / Plan du presbytère, 1890.**  
AD Savoie, cote 2o 2164, commune de Pigny-Chatenod. Commune de pigny-Châtenod / Plan du presbytère / façade à l'ouest / Plan avec l'addition d'une cave à construire / échelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 18 mai 1890 / l'architecte / signé Lubini  
Plan à l'encre noire, bleue et rouge et rehaut gris, brun, rouge sur papier calque. Dim : H = 32 ; la = 22  
AD Savoie : 2o 2164

IVR84\_20177301720NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Leroy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation